

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/06/08/2020015015/justel>

Dossier numéro : 2020-06-08/06

Titre

8 JUIN 2020. - Arrêté ministériel portant modification de l'article 12 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 26 février 2016 portant octroi d'aides aux petites et moyennes entreprises pour des services promouvant l'entrepreneuriat et des trajectoires de croissance PME et des articles 27 et 28 de l'arrêté ministériel du 30 mars 2016 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement flamand du 26 février 2016 portant octroi d'aides aux petites et moyennes entreprises pour les services promouvant l'entrepreneuriat et les trajectoires de croissance PME, en ce qui concerne l'aide aux services promouvant l'entrepreneuriat. (TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 22-06-2022 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 19-06-2020 page : 45598

Entrée en vigueur : 01-07-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)